

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 janvier 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 10 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettre datée du 28 décembre 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président de la Commission
de consolidation de la paix**

Je me réfère à la lettre datée du 11 décembre 2007 (S/2007/744) que vous m'avez adressée en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et dans laquelle vous me transmettiez l'invitation lancée par le Conseil de sécurité à la Commission afin qu'elle donne des avis sur la situation en Guinée-Bissau.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à une réunion tenue le 19 décembre 2007, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix est convenu d'inscrire la Guinée-Bissau à son ordre du jour. La Commission a décidé de constituer une formation Guinée-Bissau qui sera présidée par M^{me} Maria Viotti, la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, et aura pour mission d'aider la Guinée-Bissau dans son entreprise de consolidation de la paix.

La Commission a pris note de la demande du Conseil de sécurité et arrêtera, en contact étroit avec les autorités de la Guinée-Bissau, les priorités et le programme de travail de cette formation, en ayant à l'esprit la nécessité d'élaborer une démarche stratégique intégrée pour faire face aux problèmes liés à la consolidation de la paix dans le pays.

La Commission compte communiquer le plus rapidement possible ses constatations préliminaires au Conseil et le tiendra informé des progrès qu'elle aura accomplis dans l'examen de la question.

Le Président de la Commission
de consolidation de la paix
(*Signé*) Yukio **Takasu**

